



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1377

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Poleymieux au Mont d'Or**

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 6 - Urbanisation d'un tènement en greffe du centre historique (nord-ouest de l'ancienne église) et rectification d'une erreur sur la carrière du Py (suppression d'un espace boisé classé) - Bilan de la concertation et approbation de la révision**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

**Séance publique du 22 mars 2010****Délibération n° 2010-1377**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Poleymieux au Mont d'Or

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 6 - Urbanisation d'un tènement en greffe du centre historique (nord-ouest de l'ancienne église) et rectification d'une erreur sur la carrière du Py (suppression d'un espace boisé classé) - Bilan de la concertation et approbation de la révision**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0879 en date du 6 juillet 2009, le conseil de Communauté a engagé la concertation préalable à la révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) pour deux sites sur la commune de Poleymieux au Mont d'Or.

Les objectifs poursuivis étaient, d'une part, de permettre l'urbanisation d'un tènement en greffe du centre historique (nord-ouest de l'ancienne église) et, d'autre part, de rectifier une erreur matérielle du plan de zonage de la carrière du Py située route départementale 92 E (suppression d'un espace boisé classé (EBC)).

Conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, le conseil de Communauté a défini les objectifs et les modalités de concertation dans le cadre de ce projet.

La délibération d'ouverture à la concertation a été transmise aux 57 communes membres de la Communauté urbaine de Lyon ainsi qu'aux 9 arrondissements de Lyon le 20 juillet 2009. Ce même jour, elle a aussi été notifiée à monsieur le préfet du Rhône et aux personnes publiques associées.

Une publication dans la presse a été réalisée le 24 août 2009.

Conformément aux modalités définies dans la délibération, un dossier de concertation a été adressé :

- à la mairie de Poleymieux au Mont d'Or,
- à monsieur le préfet du Rhône,
- aux personnes publiques associées.

La concertation s'est déroulée du 1er septembre au 29 octobre 2009 inclus.

Les habitants et autres personnes concernées ont eu la possibilité de prendre connaissance des objectifs poursuivis dans le cadre de cette procédure et de formuler leurs observations dans les cahiers de concertation déposés à la mairie de Poleymieux au Mont d'Or et à l'Hôtel de la Communauté urbaine. Aucune observation lors de la concertation n'a été mentionnée sur la carrière du Py.

En date du 1er septembre 2009, à l'occasion du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le conseil municipal de la mairie de Poleymieux au Mont d'Or a délibéré sur les dispositions du projet de la révision simplifiée n° 6 du PLU de la Communauté urbaine de Lyon sur le territoire de la commune de Poleymieux au Mont d'Or. Au vu des enjeux d'urbanisation du tènement en greffe du centre historique, le conseil municipal a décidé de reporter la concertation sur ce point afin d'y intégrer des éléments plus précis d'avant-projet.

En conséquence la commune de Poleymieux au Mont d'Or a souhaité poursuivre la révision simplifiée n° 6, uniquement sur la rectification de l'erreur matérielle (suppression d'un EBC).

Conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme, la rectification de l'erreur matérielle de la carrière du Py a fait l'objet d'un examen conjoint le 13 octobre 2009. L'ensemble des personnes présentes a émis un avis favorable.

Le compte-rendu de cet examen conjoint a d'ailleurs été joint au dossier d'enquête publique.

Par arrêté en date du 29 septembre 2009, monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon a prescrit l'enquête publique relative à la procédure de révision simplifiée n° 6 du PLU de la Communauté urbaine de Lyon. Cette enquête publique s'est déroulée du 12 novembre au 15 décembre 2009 inclus, dans les mêmes lieux que la concertation préalable.

Le public a été informé de l'enquête publique, par voies d'affichage et de publications dans la presse les 26 octobre et 16 novembre 2009.

Deux remarques confortant le projet ont été inscrites dans le registre ouvert à la mairie de Poleymieux au Mont d'Or. L'une émanant de l'exploitant qui souhaite la suppression de l'EBC en vue d'obtenir la délivrance, par la préfecture, de l'autorisation d'exploiter la carrière du Py et l'autre, d'un ancien exploitant agricole qui précise le caractère essentiel de cette carrière qui fournit des pierres dorées utilisées pour l'aménagement et la rénovation des maisons du pays et de la région.

Par son rapport du 8 janvier 2010, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur le dossier de la révision simplifiée n° 6 du PLU, pour la rectification de l'erreur matérielle de la carrière du Py, d'autant que l'EBC à supprimer ne représente en réalité qu'une zone de broussailles, sans arbre de valeur.

En conséquence, il est proposé d'approuver le dossier de révision simplifiée soumis à l'enquête publique .

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Interrompt** la procédure de révision simplifiée n° 6 du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon en vue de l'urbanisation d'un tènement en greffe du centre historique (nord-ouest de l'ancienne église) à Poleymieux au Mont d'Or.

**2° - Prend** acte du bilan ainsi tiré de la concertation préalable à la révision simplifiée n° 6 du PLU de la Communauté urbaine de Lyon en vue de l'exploitation de la carrière du Py.

**3° - Approuve** la révision simplifiée n° 6 du PLU de la Communauté urbaine de Lyon relative à la rectification de l'erreur matérielle de la carrière du Py (suppression d'un espace boisé classé), tel que soumis à l'enquête publique.

**4° - Précise** que cette délibération tirant le bilan de la concertation et approuvant simultanément la procédure de la révision simplifiée n° 6 du PLU de la Communauté urbaine de Lyon :

a) - sera transmise à monsieur le préfet du Rhône et de la région Rhône-Alpes,

b) - fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme,

c) - sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier relatif à cette révision simplifiée, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,

le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.**